



Maître Jean-Philippe VERAGUE
10 rue du Collège 62000 ARRAS

A vendre par adjudication publique
Le JEUDI 17 OCTOBRE 2024 à 14 HEURES

Il sera procédé, le **JEUDI DIX SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à QUATORZE HEURES** au Tribunal Judiciaire d'ARRAS, Palais de Justice, place des Etats d'Artois, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'expiration du délai pour enchérir.

COMMUNE D'ARRAS

1°/ Les fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété dénommé « **Hangar à sheds** » situé à ARRAS - Citadelle Vauban – Boulevard du Général de Gaulle à ARRAS, érigé sur et avec un terrain cadastré AZ62 d'une contenance de 21a 77ca, **lot 29** comprenant un parking intérieur au rez-de-chaussée du bâtiment.

2°/ Les fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété dénommé « **L'Equerre** » situé à ARRAS - Citadelle Vauban – Boulevard du Général de Gaulle à ARRAS, érigé sur et avec un terrain cadastré AZ61 d'une contenance de 10a 62ca, **lot 29** comprenant aux niveaux 3 et 4, hall B, porte gauche, un appartement de type 3 n° 2.06 avec mezzanine.
(logement énergivore)

Sur la mise à prix de **60.000 € (SOIXANTE MILLE EUROS)**

A la requête de la société CREDIT FONCIER DE FRANCE, SA au capital de 1 331 400 718,80 Euros, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 029 848, dont le siège social est 182 Avenue de France – 75013 PARIS, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Avocat constitué : Maître Jean-Philippe VERAGUE – 10 Rue du Collège à ARRAS (62000)

L'immeuble mis en vente est occupé. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette occupation et de toute autre qui se révélerait au jour fixé pour l'entrée en jouissance sans pouvoir exercer aucun recours contre la partie poursuivante ni prétendre à une diminution de prix.

Le tout aux charges, clauses et conditions reprises au cahier des conditions de la vente, dressé par Maître VERAGUE, avocat et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'ARRAS où les amateurs peuvent en prendre connaissance ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'ARRAS. Tout amateur devra se munir d'une pièce d'identité, d'un chèque de banque de 6 000 € libellé à l'ordre de la CARPA et éventuellement de son contrat de mariage.

Fait et rédigé à ARRAS, le 29/08/2024

(signé) Jean-Philippe VERAGUE

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- Maître Jean-Philippe VERAGUE, Avocat à ARRAS – 10 Rue du Collège
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire d'ARRAS
- A tous avocats au Barreau d'ARRAS

Dates et heures de visite par la SAS AXCYAN, huissiers à ARRAS **le Vendredi 27 Septembre 2024 de 11H à 12H.**